



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 8818

Texte de la question

M. Jean-François Lamour attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aménagement des locaux de l'ancienne Imprimerie nationale. En effet, alors que le ministère des affaires étrangères a acquis ces locaux situés rue de la Convention dans le 15e arrondissement de Paris, 300 mètres carrés de cet espace avaient, à l'issue d'une convention entre les différentes parties au contrat, été réservés à des aménagements par et pour la mairie du 15e arrondissement. Alors qu'il était auditionné par la commission des finances du Sénat, le mercredi 17 octobre 2007, le représentant du ministère a été entendu notamment sur la question de l'affectation de cette dépendance à un aménagement municipal. Alors que de nombreux élus ont d'ores et déjà manifesté leur souhait de voir ces 300 mètres carrés affectés à des projets intéressants les habitants du 15e, cette initiative n'est réalisable qu'à partir du moment où cette clause est confortée et respectée. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait connaître les projets actuels du ministère des affaires étrangères pour cette dépendance de l'immeuble et avoir la confirmation que cette dernière sera exclusivement affectée à une structure municipale.

Texte de la réponse

Des discussions fructueuses entre les services du ministère des affaires étrangères et européennes et la mairie du 15e arrondissement ont abouti à un avant-projet de convention qui devrait être signé sans doute l'été 2009. Ce texte dispose notamment qu'un « espace associatif » sera créé à l'intérieur du bâtiment dit « Gutenberg » (bâtiment annexe situé à l'angle des rues de la Convention et Gutenberg). Cet espace comprendra des bureaux attribués pour partie aux associations du MAEE et pour partie aux associations du 15e arrondissement, qui en feront la demande en fonction de plannings agréés conjointement par le MAEE et la mairie. Des salles de réunion et des espaces de réception du futur centre de conférences ministériel (CCM) pourront être mis à disposition pour l'organisation de manifestations soutenues par la mairie du 15e, selon des modalités compatibles avec le plan de charge du CCM et les procédures de sécurité en vigueur sur le site « Convention ». Après l'ouverture de la crèche inter-entreprises prévue à proximité du site, le MAEE s'engage à examiner prioritairement les demandes émanant de familles de l'arrondissement, au cas où des berceaux viendraient à être inoccupés sur son quota.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8818

Rubrique : État

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6616

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3756